

***Pour une cohabitation empreinte
d'harmonie et de cohésion sociale
dans un contexte de diversité
ethnoculturelle***

Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre des audiences sur le Plan de développement de
Montréal

Conseil interculturel de Montréal (CiM)

ville.montreal.qc.ca/cim

Montréal 

4 septembre 2013

DEMAIN **MONTREAL**

TABLES DES MATIÈRES

Le mandat du Conseil interculturel de Montréal (CiM)	Page 3
Introduction	Page 5
1. Éléments de contexte	Page 6
2. Démarche méthodologique	Page 8
3. État des lieux : immigration et diversité ethnoculturelle	Page 9
4. Les principes qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite, d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante	Page 14
4.1. Assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes	Page 15
4.2. Favoriser le bien-être économique, culturel, physique et social	Page 16
5. Les différentes vagues d'immigration et les empreintes laissées dans différents quartiers de Montréal par les commerces ethniques	Page 17
5.1. Les commerces ethniques	Page 18
5.2. Les quartiers ethniques montréalais : un bref état des lieux	Page 19
5.3. Le Petit Maghreb	Page 20
6. L'espace urbain montréalais et la fluidité accrue des configurations territoriales émergentes dans un contexte de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante	Page 24
6.1. Les lieux de cultes minoritaires	Page 25
7. Les espaces culturels et de loisirs publics	Page 27
8. Les demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier	Page 28
9. Le logement social et la réalité des familles immigrantes	Page 29
10. Le défi de la cohabitation urbaine harmonieuse et ses impacts sur la cohésion sociale et intercommunautaire	Page 31
10.1. Mise en lumière des faits saillants découlant des rencontres et entrevues	Page 32
11. Recommandations du Conseil interculturel de Montréal	Page 33
Bibliographie	Page 39

Le mandat du Conseil interculturel de Montréal (CiM)

En vertu de la section X, article 83, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal :

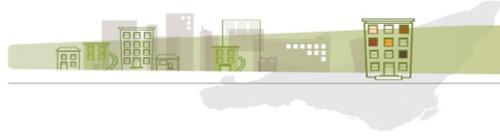
- «Conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville»;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.»¹

Dans le cadre de ce mandat, le CIM réalise des travaux de recherche dans le but d'identifier et d'éclairer certains enjeux qui méritent une attention particulière de la part des autorités et de proposer des pistes d'action en harmonie avec les prérogatives de la Ville.

Le présent avis sur le Plan de développement de Montréal : *Pour une cohabitation empreinte d'harmonie et de cohésion sociale dans un contexte de diversité ethnoculturelle* s'inscrit dans le cadre de cette mission générale et a été adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 27 août 2013.

Conseil interculturel de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal, Québec H3A 1X6

¹ Gouvernement du Québec, 2008a. *Charte de la Ville de Montréal*. L.R.Q., chapitre C-11.4. Québec : Éditeur officiel du Québec.



Président :

M. Nikowe G. Amoni

Les Vice-présidents :

M. Bogidar Pérucich

M. Belgacem Rahmani

Les membres du groupe de travail sur le plan de développement de Montréal:

Mr Jean-Louis Fozin

Mme Nacira Adem

M. Saïd Boucheneb

Mme Orly Nahmias

M. Jean-Emmanuel Pierre

Les autres membres du Conseil interculturel de Montréal

Mme Iris Roufan Azer

Mme Khady Faye

Mme Marie-Aline Vadius

Mme Alexandra Laliberté

M. Martin Liu

Mme Rinku Chaterji

Chargé de projet :

Mme Myrlande Pierre

Mme Marion Lejeune

Coordonnateur :

M. Gilles Gosselin

Communication :

Mme Adeline Krieger

INTRODUCTION

Montréal entend se doter d'un véritable outil de développement qui tient compte de l'ensemble des préoccupations de différents secteurs pour imaginer le Montréal de demain et améliorer le cadre de vie d'une métropole du XXI^e siècle. Ce projet de Plan de développement de Montréal présente une vision de l'avenir de la métropole sur un horizon de 20 ans.

«Le Plan de développement urbain offre une occasion de faire le point sur la vision stratégique de Montréal pour les générations actuelles et futures, d'élaborer un projet de ville. L'enjeu consiste à établir, sur la base d'une vision commune, des priorités d'action et des moyens de mise en œuvre pour faire face aux défis contemporains d'une métropole nord-américaine ».

En effet, le **Plan de développement de Montréal**² entend s'appuyer sur les éléments porteurs des différents plans et politiques de Montréal actuellement en vigueur en matière de développement durable, de transport, de politiques culturelles et du patrimoine, de stratégie d'inclusion des logements abordables de même que des éléments du Plan régional de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Le plan vise donc à présenter un cadre de référence partagé par différents interlocuteurs des milieux public, institutionnel, privé et sociocommunautaire.

« La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. » (Article 91 de la Charte de la Ville de Montréal).

² Élaboré en vertu de l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal, le Plan de développement n'a pas de portée réglementaire. Le PDM est un énoncé de vision stratégique de développement. Il s'appuie sur les éléments clés des plans et politiques de la Ville de Montréal qui ont été adoptés par le conseil municipal au cours des dernières années. Cette approche permet d'intégrer les grands enjeux urbains, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et financiers du développement de Montréal. La Ville de Montréal verra à assurer la plus grande cohérence possible entre le Plan de développement, ses politiques, ses programmes et ses mécanismes de gestion. (Référence : *Projet de développement de Montréal, Document de discussion*, p. 9)

Ainsi, le Plan de développement de Montréal, qui n'est pas lié à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), servira tout de même d'assise à la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de Montréal. Même si le PDM n'a pas de portée réglementaire, son élaboration s'inscrit dans l'esprit des orientations gouvernementales relatives à la grande région de Montréal du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM).

1. Éléments de contexte

Le Plan de développement de Montréal constitue un cadre général de gestion pouvant favoriser une vision dynamique et une prise en compte, entre autres, de la diversité ethnoculturelle et religieuse de la population montréalaise. Cette diversité que connaît Montréal pose de réels enjeux sociaux, de développement et d'urbanisme dans le cadre de responsabilités qui relèvent de la municipalité, telles que:

- Les services et les programmes offerts dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et de loisirs
- la gestion des lieux de cultes minoritaires³
- les espaces publics (parcs et lieux récréatifs)
- le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier
- les artères commerciales ethniques
- le logement social
- etc.

Afin que Montréal puisse améliorer son cadre de vie comme métropole du XXI^e siècle, nous pouvons présumer que l'intégration dans le respect des différences et la valorisation de l'apport à la société d'accueil demande des approches diversifiées et une prise en compte effective de la diversité en fonction des besoins des citoyens et citoyennes issus de communautés ethnoculturelles diverses. La reconnaissance de la communauté en elle-même sera parfois le premier pas vers une ouverture et un développement de relations harmonieuses. Il est impératif pour une ville comme Montréal de construire sur le potentiel de la diversité en consolidant le caractère cosmopolite de la Ville. Il faut donc imaginer des approches variées et adaptables à la diversité des expériences immigrantes et de leurs contributions.

Le présent avis du Conseil interculturel de Montréal se veut être une critique positive et constructive du Plan de développement de Montréal (PDM) et soumet des propositions pour améliorer les conditions de vie des personnes ainsi que le système de gestion et d'aménagement de la Ville de Montréal en visant l'harmonie sociale. Les orientations et les recommandations qui s'y trouvent résultent d'une revue de la littérature, de consultations et de discussions avec divers interlocuteurs clés de la Ville de Montréal tant dans les arrondissements que dans la Ville centre. Les orientations et les recommandations formulées sont articulées de manière à prendre en compte la diversité ethnoculturelle et religieuse dans l'articulation du Plan de développement de Montréal. D'autres sont formulées de manière plus globale et transversale à l'intention des élu(e)s.

³ Nous entendons par lieux de cultes minoritaires un lieu de pratique religieuse principalement ou exclusivement fréquenté par des personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Ce dernier terme désignait à l'origine les personnes qui ne sont pas d'origine canadienne-française, (tirée de *l'Avis du CIM, 2009) Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires : Dynamique sociale dans la gestion municipale.*

Pour le Conseil interculturel de Montréal, une approche globale du développement de la métropole doit prendre en compte **de manière transversale** la diversité ethnoculturelle. Les enjeux liés à l'intégration culturelle, sociale et économique sont au cœur des préoccupations du CiM. Celui-ci souhaite que cet avis conduise à repenser la planification socioéconomique et urbaine sur de nouvelles logiques d'organisation sociales et spatiales.

Une attention particulière est consacrée aux enjeux d'inclusion et d'aménagement et aux solutions possibles pour favoriser une prise en compte effective de la diversité ethnoculturelle et religieuse qui caractérise la Ville de Montréal dans **une perspective de cohésion sociale et de relations interculturelles et intercommunautaires harmonieuses**.

L'un des principes qui sous-tend le Plan de développement s'appuie sur : « La ville veut favoriser, avec la collaboration de ses partenaires, la participation égalitaire des femmes et des hommes de même que l'équité sociale, culturelle et économique entre les quartiers et les populations, pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive. »

« La ville s'engage à mettre en valeur sa spécificité de plus grande ville francophone d'Amérique et à en faire un outil d'intégration et d'ouverture. » (p. 20).

Or, nous constatons d'entrée de jeu que le contenu faisant référence aux principaux plans et politiques de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de Plan de développement de Montréal fait abstraction des principales initiatives de la Ville portant spécifiquement sur les relations interculturelles et l'inclusion des communautés ethnoculturelles, à savoir la

- Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale
- Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion
- Charte montréalaise des droits et des responsabilités
- Coalition internationale des villes unies contre le racisme de l'UNESCO
- Montréal, cité interculturelle

Il est important de rappeler à cet égard que le Plan vise à guider les décisions des élu(e)s montréalais(e)s et les personnes qui occupent des postes de décision au cours des prochaines décennies et déterminera la vision stratégique de la Métropole.

2. Démarche méthodologique

L'essentiel du contenu du présent avis repose sur une revue de la littérature sur différents enjeux liés à la diversité ethnoculturelle et au développement urbain. Afin d'approfondir l'analyse, nous avons mené une démarche empirique⁴ auprès de quatre arrondissements de la Ville de Montréal (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord) à forte densité ethnoculturelle et ayant mis en œuvre des initiatives novatrices pour répondre aux enjeux liés à cette diversité. Quatre entrevues, soutenues par un questionnaire ouvert, visaient à recueillir des données qualitatives sur l'état des pratiques dans les arrondissements ciblés et dans les services municipaux de la Ville de Montréal afin d'éclairer le CiM sur les meilleures pistes à envisager pour favoriser une prise en compte *effective* de la diversité ethnoculturelle et religieuse dans le Plan de développement de Montréal.

Les données recueillies ont permis de :

- 1) Faire ressortir les principes et les enjeux qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite, d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.
- 2) Faire valoir les besoins et les attentes particuliers des différentes communautés dans différents secteurs d'intervention tels que les lieux de cultes minoritaires⁵ et l'aménagement des espaces publics dont, notamment, les parcs, les commerces ainsi que les centres culturels et de loisirs.

⁴ **Éléments méthodologiques** : Dans le cadre de cette démarche de cueillette de données empiriques, nous avons privilégié la technique **d'entretien semi-directif**. Il s'agit d'une technique qualitative fréquemment utilisée en sociologie. Nous avons privilégié des questions ouvertes. Cette approche ou technique se veut une interrogation qui n'induit pas de réponses préétablies et qui laisse à l'interlocuteur ou au répondant l'entière liberté dans sa réponse en fonction de ses connaissances et expériences. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable et consignés dans un guide d'entretien.

⁵ Nous entendons par **lieux de cultes minoritaires** un lieu de pratique religieuse principalement ou exclusivement fréquenté par des personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Ce dernier terme désignait à l'origine les personnes qui ne sont pas d'origine canadienne française, (Avis du CiM, 2009).

3. État des lieux : Immigration et diversité ethnoculturelle

Chaque année le Québec accueille des immigrants en provenance d'une centaine de pays. L'immigration demeure le principal facteur de croissance de la population. En l'absence de l'immigration, le taux de croissance de la population québécoise se rapprocherait de zéro en raison du vieillissement de la population et du taux de naissance très faible. (Institut de la statistique Québec)⁶

Par ailleurs, les personnes ayant déclaré une origine autre que canadienne, française, britannique ou autochtone représentent plus de 19% de la population québécoise. Cette même proportion passe à 43% pour la région métropolitaine de Montréal, ce qui représente près de la moitié de la population. Les minorités visibles représentent 11,6% de la population totale montréalaise (Recensement de 2006).

« Historiquement, on constate que la grande majorité des nouveaux immigrants du Québec s'établit dans le Grand Montréal. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, les métropoles économiques attirent une importante proportion des immigrants, notamment en raison de la concentration des emplois que l'on y retrouve et de la présence de communautés immigrantes déjà intégrées dans l'économie locale. » (*Bulletin bimestriel de la communauté métropolitaine de Montréal*, 2008)

En effet, la croissance de la population québécoise s'observe principalement dans la Métropole montréalaise. Les Montréalais provenant des diverses communautés ethniques représentent 21% de la population de la grande région de Montréal.

Montréal est la 16^e plus grande ville en Amérique du Nord et la deuxième ville francophone du monde. C'est une métropole cosmopolite et multiethnique. La diversité ethnoculturelle et religieuse est une des caractéristiques de la Ville et une composante intrinsèque de sa vitalité, tant culturelle, sociale qu'économique.

Enfin, Montréal se classe en 5^e position des villes interculturelles du Conseil de l'Europe, et ce, depuis novembre 2011. Le programme des Cités interculturelles vise à développer un modèle de gouvernance favorisant l'intégration interculturelle au niveau municipal par la promotion de politiques et de pratiques qui encouragent les échanges, la compréhension et le respect entre cultures et populations différentes.⁷

⁶ <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/2012/decembre/dec1204.htm>

⁷ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90517806&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=17886&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_communiques/coll_communiques

Migrations internationales, agglomération de Montréal (2006 -2012)

Année	Immigrants	Émigrants	Solde migratoire international
2006-2007	31 800	2 320	29 480
2007-2008	32 725	4 736	27 989
2008-2009	33 185	5 273	27 912
2009-2010	36 592	4 707	31 885
2010-2011	37 656	4 832	32 824
2011-2012	38 249	4 929	33 320

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2011

Population immigrante selon le lieu de naissance, agglomération de Montréal (2011)

	Nombre	%
Population immigrante	612 935	100,0
Italie	45 330	7,4
Haïti	45 270	7,4
Algérie	33 905	5,5
Maroc	32 540	5,3
France	30 555	5,0
Chine	28 140	4,6
Liban	21 470	3,5
Viêtnam	19 750	3,2
Philippines	19 470	3,2
Roumanie	13 760	2,2
Autres	322 740	52,7

Source : Statistique Canada. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages. Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Population totale dans les ménages privés selon les groupes de minorités visibles, agglomération de Montréal, 2011

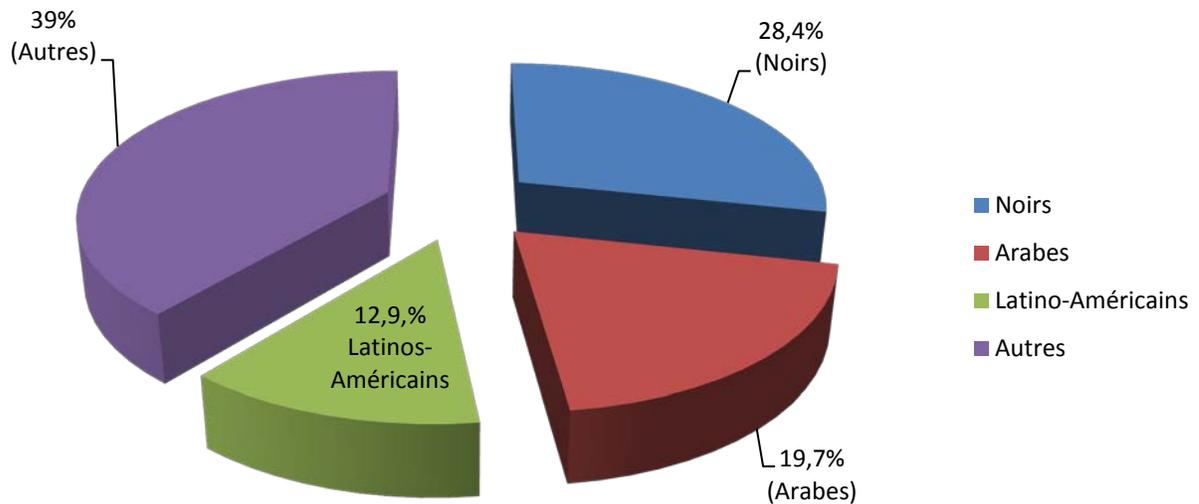
	Nombre	%
Population totale dans les ménages privés selon les minorités visibles	1 844 500	100,0
Total de la population des minorités visibles	559 075	30,3
Sud-Asiatique	62 700	3,4
Chinois	53 770	2,9
Noir	155 810	8,4
Philippin	26 485	1,4
Latino-Américain	70 500	3,8
Arabe	109 605	5,9
Asiatique du Sud-Est	42 100	2,3
Asiatique occidentale	14 630	0,8
Coréen	4 675	0,3
Japonais	2 435	0,1
Minorité visible (non incluse ailleurs)	4 960	0,3
Minorités visibles multiples	11 410	0,6
Pas une minorité visible	1 285 420	69,7

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Selon le **recensement de 2011**, la population des minorités visibles comptait un peu plus de 559 075 membres dans l'agglomération de Montréal, représentant ainsi 30,3% de la population.

Selon les nouvelles projections démographiques de Statistique Canada, la population des minorités visibles de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal pourrait plus que doubler, passant à un peu plus de 1,5 million en 2031, selon de nouvelles projections démographiques. Parmi les 1,5 million de minorités visibles, le tiers serait né au Canada.

Les trois principaux groupes de minorités visibles Ville de Montréal, 2011



Source : Statistique Canada (Recensement de 2011)

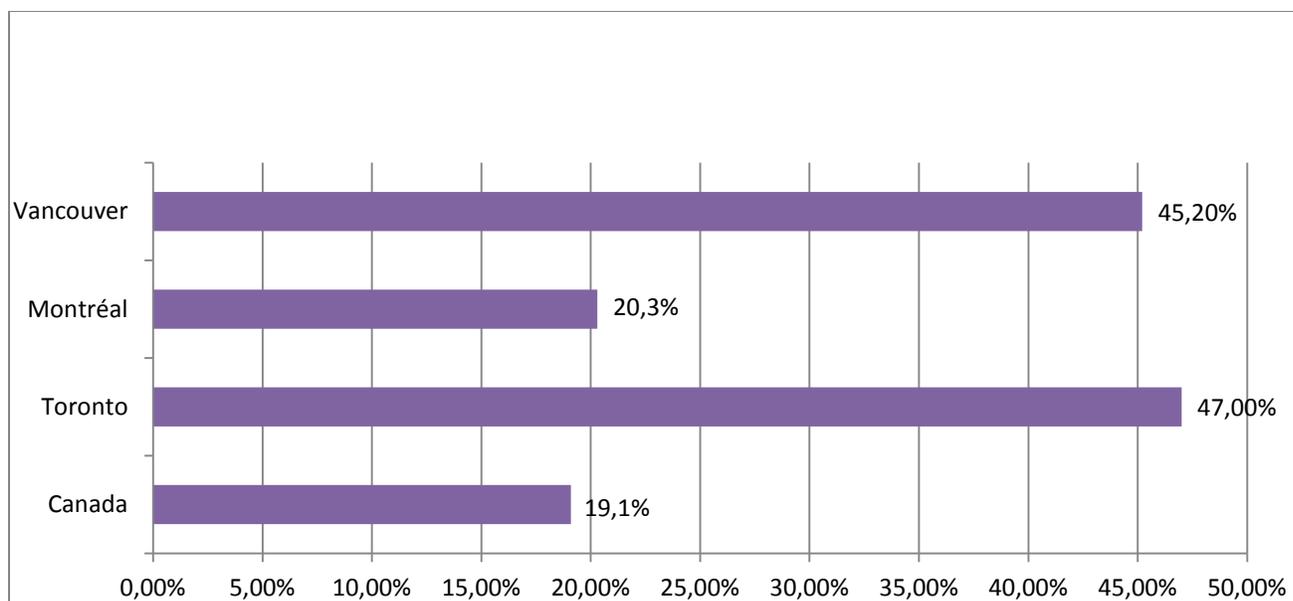
Dans la ville de Montréal, les Noirs étaient le groupe de minorités visibles le plus important en nombre, représentant 28,4% de la population des minorités visibles de la ville. Les Arabes⁸ (19,7%) et les Latino-Américains (12,9%) étaient les deux autres groupes les plus importants de cette RMR. 22,9% des Noirs du Canada vivaient à Montréal.

Population des minorités visibles et les trois principaux groupes de minorités visibles, régions métropolitaines de recensement sélectionnées, 2011

Territoire	Population totale : Nombre	Populations minorités visibles	Pourcentage	Trois principaux groupes de minorités visibles
Canada	32 852 324	6 264 755	19,1%	Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs
Toronto	5 521 135	2 596 420	47,0%	Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs
Montréal	3 752 475	765 325	20,3%	Noirs, Arabes, Latino-Américains
Vancouver	2 280 695	1 030 335	45,2%	Chinois, Sud-Asiatiques, Philippins

Source : Statistique Canada (Recensement de 2011)

⁸ Au Québec les Arabes sont majoritairement d'origines marocaine, algérienne, tunisienne, libanaise.



Source : Statistique Canada (Recensement de 2011)

Le caractère éminemment multiethnique de la Ville de Montréal est une dimension constitutive de son identité sociale et culturelle. Cela a généré d'importants changements dans l'ensemble des secteurs de l'activité humaine du territoire montréalais. Cette diversification sur les plans ethnique, religieux et linguistique est à l'origine de nouvelles formes d'expression culturelle qui influent sur la nature de l'offre de services dans de nombreux aspects du milieu urbain : le commerce au détail, les habitudes de consommation, la conception du logement, la façon d'aménager le territoire, l'art et l'industrie du divertissement, etc. (Carter et al., 2006). Tous les aspects de la vie quotidienne et du milieu urbain en sont affectés.

L'urbanisation ne doit pas être prise uniquement dans son sens propre, autrement dit, en termes d'expansion démographique. Il s'agit notamment d'un processus d'organisation spatiale des réalités sociales. La concentration de diverses communautés ethnoculturelles dans certains arrondissements de la Ville de Montréal implique qu'il y ait une prise en compte effective de cette diversité dans toutes les sphères de la municipalité. Cette réalité constitue un véritable défi à relever pour l'ensemble des domaines et secteurs du territoire en termes **d'accessibilité, d'inclusion, d'équité et d'harmonisation**. Il y a là un enjeu important du « *vivre ensemble* » pour l'administration municipale.

Le potentiel de la diversité culturelle et ethnoculturelle doit être davantage mis à profit comme une source d'innovation socioéconomique. Montréal doit continuer à être un milieu propice à l'épanouissement des diverses communautés ethnoculturelles et un lieu de tolérance et de respect. La lutte contre l'exclusion et les situations de disparités socioéconomiques grâce, entre autres, à des politiques et programmes efficaces et des logements sociaux accessibles et abordables sont la clé pour rendre une ville plus attractive et plus compétitive.

Cet avis du Conseil interculturel de Montréal se veut avant tout une contribution qui, nous l'espérons, fera progresser la Ville de Montréal vers une prise en compte de la diversité ethnoculturelle et religieuse dans la définition et l'élaboration d'un **Plan de développement intégré et cohérent**. Il présente les enjeux et les principes qui sous-tendent la gestion et la planification de la métropole dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.

Ensuite, il brosse un portrait sociodémographique relativement exhaustif de la situation actuelle de la ville de Montréal en se basant sur les données du recensement de 2006 et de 2011. Enfin, il présente des avenues et des recommandations susceptibles d'améliorer la gestion de la planification socioéconomique et urbaine de la Ville de Montréal.

4. Les principes et enjeux qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante

Il ne suffit pas d'observer que la diversité ethnoculturelle et religieuse est une composante de la Ville de Montréal. Il faut, selon le Conseil interculturel de Montréal (CiM), s'assurer de la prise en compte de cette diversité dans tous les champs et domaines qui relèvent de l'administration municipale. Cependant, il y a lieu de prendre la mesure des paramètres théoriques et empiriques des enjeux qui, respectivement, fondent l'action en faveur d'une gestion efficace, durable et intégrée de la diversité.

D'ailleurs, l'une des valeurs et principes sur lesquels Montréal assoit son développement est :

«Une métropole internationale vivante et inclusive, à échelle humaine, au cœur d'une grande région métropolitaine»;⁹

Parmi les nombreuses activités de l'ensemble de l'appareil municipal, plusieurs d'entre elles sont plus particulièrement consacrées aux services de base directs à la population. Ces services sont indissociables des besoins des citoyens et des citoyennes, mais également de l'accroissement et de la diversification ethnoculturelle de la population. Au-delà de ces services de base assurant l'entretien des infrastructures, les **domaines des sports, des loisirs, de la culture et du développement socioéconomique représentent des pôles importants de l'offre de services locale**. Il devient alors pertinent de se pencher sur la manière dont les municipalités élaborent et déploient leur offre de service.

Comment la prise en compte de la diversité ethnoculturelle se traduit-elle concrètement à la Ville de Montréal? Comment les arrondissements répondent-ils aux demandes dites «particularistes» qui leur sont adressées ?¹⁰

⁹ *Projet de Plan de développement de Montréal | DOCUMENT DE DISCUSSION*, p.17.

Les questions d'infrastructures, de développement, d'aménagement et de planification, incluant les sports et les loisirs, nécessitent donc des interventions de l'administration municipale. L'infrastructure publique, conséquemment tributaire des réalités socioculturelles de plus en plus diversifiées de la Ville de Montréal, sera amplifiée par la nécessaire prise en compte des lieux de culte minoritaires, notamment dits non catholiques romains ou protestants. (Germain, A. et al, 2003)¹¹

La prise en compte ou l'insuffisance d'une prise en compte du caractère multiethnique aura des impacts directs sur la qualité de l'offre de services et l'accessibilité.

4.1 Assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes

L'un des grands défis qui relèvent de l'administration municipale est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes au développement économique, social et culturel de Montréal en s'attaquant à la discrimination directe, indirecte et systémique et en assurant une meilleure représentation des personnes des communautés ethnoculturelles en emploi et dans les diverses institutions. Cette égalité ne sera atteinte qu'en améliorant les mécanismes prévus pour permettre l'exercice des droits. Il est également essentiel de mettre en œuvre des initiatives aptes à éliminer la discrimination qui pourrait exister dans les institutions montréalaises et assurer une représentation adéquate des Montréalais et Montréalaises de toutes origines dans les institutions privées et publiques. Mentionnons à cet égard que les minorités racisées sont particulièrement sous-représentées dans les échelons supérieurs des institutions alors que les tendances démographiques révèlent un accroissement significatif de leur présence dans la population montréalaise.

« Dans un contexte où la multiplicité identitaire constitue un fait irréversible, les enjeux liés à l'intégration socioéconomique des personnes issues de l'immigration et de la représentation de la diversité ethnoculturelle dans les institutions demeurent certainement pertinents. Toutefois, sur le plan analytique, ces questions ne peuvent plus continuer à être détachées des processus, des mécanismes et des institutions qui incarnent l'idéal démocratique de la société. Mentionnons toutefois que, la plupart du temps, ces questions se posent en termes d'inégalités structurelles. Si cette prémisse est souvent évoquée pour une part importante des personnes immigrantes, cette réalité se traduit de manière plus exponentielle à l'égard des minorités racisées.¹² »¹³ (Pierre, M., 2012).

¹⁰ Germain, A et al., 2003. Institut national de la recherche scientifique. Urbanisation Culture et Société. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal.*

¹¹ Gagnon, J. E. et Germain, A. (2012), Cahiers de Géographie du Québec, Vol. 46, n° 128, septembre 2002. *Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal.*

¹² Le **groupe racisé** renvoie aux groupes porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme. Notons que la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* réfère à la notion de **minorité visible** qui désigne «les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».

La lutte contre les discriminations directe, indirecte ou systémique est une responsabilité collective qui exige des efforts soutenus. Une approche sérieuse et en profondeur exige de repenser la culture organisationnelle de nombreuses institutions montréalaises. Elle exige surtout que l'administration municipale dans le cadre du « **projet de ville** » prenne acte de la réalité multiethnique intrinsèque de Montréal et qu'elle se donne un cadre d'intervention qui assure l'harmonisation et la cohérence des pratiques des diverses institutions. Il est également incontournable de reconnaître les efforts déployés par la société civile par le biais des organismes communautaires qui contribuent significativement dans les domaines qui relèvent du social, de la culture, de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la défense des droits et travaillent avec acharnement pour le bien-être des familles, des jeunes issus des communautés ethnoculturelles de Montréal. Cette reconnaissance passe par un appui et un soutien en termes de ressources logistiques et financières.

4.2 Favoriser le bien-être économique, culturel, physique et social

La Ville comme milieu de vie et comme un puissant levier et moteur de changement

La Ville comme milieu de vie a la capacité d'agir comme un puissant levier et moteur de changement en tant que productrice de la qualité de vie. En effet, la Ville de Montréal, en tant que métropole du Québec, joue un rôle central en tant que moteur de l'économie, lieu de créativité et d'innovation et centre de services pour ses arrondissements. En raison de sa capacité de revitaliser le tissu urbain, Montréal a un énorme potentiel lui permettant de stimuler le développement d'une économie durable. Cependant, comme toute métropole, la ville de Montréal comporte également ses problématiques. En effet, c'est là que se concentrent les problèmes tels que le chômage, les disparités socioéconomiques et la pauvreté. Tous ces enjeux doivent être pris en compte, car ces problématiques touchent particulièrement les populations vulnérables, les nouveaux arrivants, certaines communautés ethnoculturelles et plus particulièrement les minorités visibles.

La concentration de certaines communautés ethnoculturelles dans différents quartiers et arrondissements montréalais devrait être au cœur des préoccupations sociales, économiques, culturelles ou environnementales du développement urbain.

En termes d'objectifs et de valeurs, il est nécessaire de développer une vision partagée de la Ville de Montréal de demain en tant que lieu de progrès social avancé caractérisé par une forte cohésion sociale, notamment dans divers domaines relevant de la responsabilité municipale. L'offre de services doit s'arrimer du point de vue de la composition sociale en favorisant une

¹³ Pierre, M. (2012), *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, Automne 2012, Vol. 8. Numéro 2. « La haute fonction publique "administrante" : Un regard contrasté sur les déterminants de la représentation des *minorités racisées* ».

plateforme pour la démocratie, le dialogue et la diversité ethnoculturelle; et dans cette perspective, de nouvelles formes flexibles de gouvernance doivent être envisagées.

La Ville de Montréal, à l'instar d'autres villes, joue un rôle essentiel pour le développement du territoire québécois. Il existe un consensus sur les principes fondamentaux du développement urbain et territorial :

- être basé sur une croissance économique équilibrée et une organisation territoriale des activités, avec une structure urbaine adaptée aux besoins d'une population de plus en plus diversifiée sur les plans ethnoculturel et religieux.
- être fondé sur sa capacité de fournir un accès équitable, ouvert, accessible, responsable et efficace aux services et aux loisirs à tous les citoyens et citoyennes;

5. Les différentes vagues d'immigration et les empreintes laissées dans différents quartiers de Montréal par les commerces ethniques¹⁴

L'immigration et la diversité ethnoculturelle qui caractérisent la Ville de Montréal se traduisent par le développement d'une infrastructure commerciale à caractère ethnique, qui laisse ses traces et marque incontestablement l'espace urbain, comme c'est le cas dans d'autres sphères communautaires comme la culture, les loisirs et le milieu associatif.

La préservation de la culture d'origine minoritaire et de l'identité ethnique des individus subsisterait par le biais d'attitudes et de comportements ancrés dans des rapports sociaux quotidiens et à travers une inscription dans l'espace physique d'un ensemble de commerces ethniques, d'institutions ethniques et d'espaces associatifs.¹⁵ Le marquage ethnique de plusieurs quartiers de Montréal porte l'empreinte de la diversité ethnoculturelle qui caractérise la population montréalaise. L'immigration internationale est considérée comme un facteur devant contribuer à l'amélioration du profil économique et démographique de la province (Ancil, 2005). Dans ce contexte, la présence de populations issues de l'immigration s'inscrit dans le paysage montréalais par le biais d'un nombre croissant de commerces dits «ethniques»¹⁶. Pensons par exemple à :

- La Petite Italie
- Le Quartier chinois
- Le Petit Maghreb

¹⁴ Cette partie de l'avis est essentiellement tirée de l'étude menée par Marion Lejeune dans le cadre d'un mandat qui lui a été octroyé par le CIM en 2013 afin d'alimenter le contenu sur l'enjeu des commerces ethniques.

¹⁵ Aldrich et al. 1981, In Van Kempen et Özüekren, 1997:1636.

¹⁶ Voir en annexe l'étude de M. Lejeune (2013) sur les artères commerciales ethniques. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un mandat du CIM.

- Le Quartier grec
- Quartier portugais
- Autres principaux quartiers à forte concentration de Montréalais et Montréalaises issu(e)s de l'immigration récente

Depuis plusieurs décennies déjà, cette diversité s'est traduite dans le paysage urbain par l'émergence et la consolidation de secteurs à forte densité ethnique, dont les exemples les plus emblématiques demeurent le quartier chinois, ou encore la Petite Italie.

Aujourd'hui, Montréal accueille une population immigrante aux caractéristiques socio-économiques et ethnoculturelles de plus en plus diverses. Cette diversité s'inscrit dans son territoire par une transformation des dynamiques de répartition spatiale de ces populations immigrantes. Dès lors, on observe une mutation de la géographie résidentielle des groupes ethnoculturels tout comme celle du marquage ethnique à travers lequel ces mêmes groupes continuent de se rendre visibles dans l'espace urbain montréalais. Ainsi, plus dispersées à travers l'île, les communautés ethnoculturelles se retrouvent à graviter autour de points d'ancrage (commerces, lieux de culte, associations) qui sont spatialement dissociés de leur lieu de résidence, et d'échelles réduites (portion de rue, îlot, bâtiment).

Dans ce contexte, il paraît essentiel que le Plan de développement urbain prenne en compte les significations et l'importance accordées par les communautés ethnoculturelles à ces nouvelles formes de marquage ethnique, grâce auxquelles elles continuent de se rendre visibles à travers Montréal. En plus d'être à l'écoute des besoins et des revendications de ces Montréalais et Montréalaises issu(e)s de la diversité ethnoculturelle, l'autre enjeu réside dans le fait que de l'établissement de services et de commerces ethniques dans un environnement donné découlent des répercussions économiques, sociales et culturelles qui touchent tant le quartier dans sa totalité comme milieu de vie que l'ensemble de la population qui y réside, quelle que soit son origine ethnoculturelle.

5.1 Les commerces ethniques

Selon une perspective socio-symbolique et territorialisée, les commerces ethniques doivent être envisagés par le biais de « [...] l'insertion spatiale et commerciale de ces établissements, les situant dans une interaction avec des clientèles culturellement définies » (Raulin, 2000 : 16). Cette approche mène à saisir la façon dont les commerces ethniques « [...] permettent aux groupes ethniques non seulement de produire certains usages sociaux, mais de se rendre visibles dans l'espace urbain » (Radice, 2008 : 244). Les lieux que viennent à fréquenter les immigrants à Montréal rempliraient deux prérogatives : une première fonctionnelle, qui consiste à fournir un ensemble de produits et de services ethniques, et qui font des commerces des lieux de rassemblement (Garcia-Lopez, 2003). La seconde fonction toucherait à une sphère symbolique où le lieu de rassemblement deviendrait lieu de ressourcement: « Ces lieux, envisagés en tant que lieux d'approvisionnement, de rassemblement, de ressourcement ou d'identification ethnique, constituent des modalités d'expression identitaire pour soi et pour l'autre. Ils sont considérés

comme des lieux qui contribuent à la perpétuation ou à la création d'une identité collective et individuelle » (*Ibid.*, 2003 : 11). C'est pourquoi la prise en compte du processus de fréquentation de ces lieux en lien avec celui de l'insertion socio-spatiale des immigrants permet de saisir la façon dont les individus régulent leur relation (rapprochement, distanciation) à la fois avec leur identité et leur communauté d'origine (*Ibid.*, 2003).

5.2 Les quartiers ethniques montréalais : bref état des lieux

Les flux migratoires d'origine européenne qu'a accueillis Montréal tout le long du 20^e siècle ont durablement marqué l'espace urbain montréalais de leur présence, dont parmi eux une importante population d'origine italienne, grecque et portugaise. Suivant un processus de concentration résidentielle, ces populations immigrantes se sont établies en premier lieu dans des quartiers centraux de Montréal, qui ont joué le rôle de quartier d'accueil à leur égard. Ainsi, dès le milieu des années 1910 ont commencé à se structurer autour des rues Clark et Beaubien les premières caractéristiques de la Petite-Italie. La communauté grecque quant à elle a investi le quartier Parc-Extension autour des années 1960, qui prend l'allure à cette époque d'un véritable village grec. Enfin, à partir de la fin des années 1950, la communauté portugaise s'est concentrée dans le quartier Saint-Louis, à proximité de la rue Rachel et du boulevard Saint-Laurent. Ces quartiers ont accueilli progressivement un noyau d'institutions, de commerces et d'associations qui ont contribué à y structurer au fil des ans l'organisation socio-spatiale des populations immigrantes, tout en accentuant le caractère italien, grec et portugais de ces mêmes secteurs.

Cependant, à partir des années 1960 et 1970, un processus de dispersion résidentielle à la faveur des banlieues montréalaises a débuté pour ces populations immigrantes, délaissant graduellement leur premier quartier d'établissement, quand les flux migratoires en provenance des pays européens se tarissaient (McNicoll, 1993). L'apparition du quartier chinois, quant à lui, remonte à la fin du XIX^e siècle, avec la concentration d'une population d'origine cantonaise entre l'actuelle rue Clark et la rue Cheneville (Cha, 2004). Suivant les mêmes logiques que les quartiers précédents, la communauté chinoise de Montréal s'est organisée autour d'un noyau d'institutions, de commerces et d'associations, dont l'ensemble a contribué à l'époque à conserver de façon quasi-identique les traditions et un mode de vie avec comme référent principal leur pays d'origine (*Ibid.*, 2004). Actuellement, le quartier chinois ne compte qu'un très faible nombre de résidents d'origine chinoise, qui délaissé par les membres de la communauté chinoise montréalaise (dont également les nouveaux arrivants) se retrouvent dispersés dans les quartiers périphériques au centre-ville et dans les banlieues.

Aujourd'hui, le lien affectif qui unit ces quartiers aux communautés italienne, grecque, portugaise et chinoise demeure fragile. En plus de compter de moins en moins de résidents issus des communautés ethnoculturelles auxquelles ils sont traditionnellement rattachés, les quartiers italien, grec, portugais et dans une certaine mesure le quartier chinois ont tous vu décroître en

conséquence le nombre de commerces, d'associations et d'organismes socio-communautaires qui y étaient traditionnellement concentrés.

De plus, la seconde génération et plus particulièrement la troisième génération de Montréalais d'origine italienne, grecque, portugaise et chinoise manifeste de moins en moins d'intérêt à l'égard de ces quartiers, qui renvoient avant tout à la période migratoire de leur communauté ethnoculturelle d'origine, alors que le référent identitaire de ces individus s'avère être davantage la société québécoise. Ceci est particulièrement visible par l'absence de plus en plus prononcée des jeunes générations (2^e et 3^e générations notamment) dans l'ensemble du corps institutionnel, associatif ainsi que durant les grands événements rassembleurs qui se déroulent annuellement dans ces quartiers (événements religieux, festivals). Cependant, certains membres actifs de ces communautés continuent néanmoins de s'investir dans ces quartiers, et leur action vise à y garantir sur le long terme l'héritage laissé par ces populations immigrantes. Ces efforts consistent notamment en une mise en valeur et un investissement du domaine public, qui se matérialisent de multiples façons : marquage de l'espace public (parc, statue), mobiliers urbains, festivals, célébrations religieuses, mise en valeur commerciale, selon le caractère ethnique des quartiers dans le cas des quartiers italien et chinois.

En parallèle, les nouvelles populations immigrantes qui se concentrent à Montréal et qui se distinguent notamment par la diversité de leur origine ethnoculturelle marquent à leur tour les secteurs urbains montréalais au sein desquelles elles évoluent. Le cas du Petit Maghreb en est un exemple, où aux nouvelles modalités de territorialisation du fait ethnique qu'il illustre, se mêlent des enjeux de cohabitation et d'inclusion au sein de la société québécoise d'une population maghrébine de confession musulmane.

5.3 Le Petit Maghreb

À partir des années 1980, le Maghreb a été de plus en plus pris en compte par les politiques migratoires québécoises, dans la mesure où les candidats en provenance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie se présentaient à la fois comme francophones et professionnellement très qualifiés; deux critères considérés à l'époque comme devant favoriser l'intégration des individus au sein de la société québécoise. Près de trente ans après, l'Algérie (20 195 personnes) et le Maroc (18 200 personnes) sont respectivement le premier et le deuxième pays de naissance des nouveaux immigrants au Québec. Au recensement de 2011, la province québécoise comptait 140 510 personnes d'origine maghrébine, soit 1,8 % de la population québécoise (Statistique Canada, Recensement 2011).

Répartition de la population d'origine ethnique maghrébine, 2011¹⁷

Communauté maghrébine, 2011					
	n	%		n	%
Québec	140 510	100	Hampstead	685	0,5
R.M.R de Montréal	126 625	90,1	Kirkland	185	0,1
Laval	15 150	10,8	L'Île-Dorval	-	-
Longueuil	5 820	4,1	Mont-Royal	600	0,1
Brossard	2 385	1,7	Montréal (Ville)	88 315	62,9
Agglomération de Montréal	94 155	67	Montréal Est	55	0,04
Baie d'Urfé	0	0	Montréal-Ouest	70	0,05
Beaconsfield	235	0,2	Pointe -Claire	205	0,1
Côte-Saint-Luc	2610	1,9	Sainte-Anne-de-Bellevue	0	0
Dollard-des-Ormeaux	1270	0,9	Senneville	0	0
Dorval	310	0,2	Westmount	375	0,3

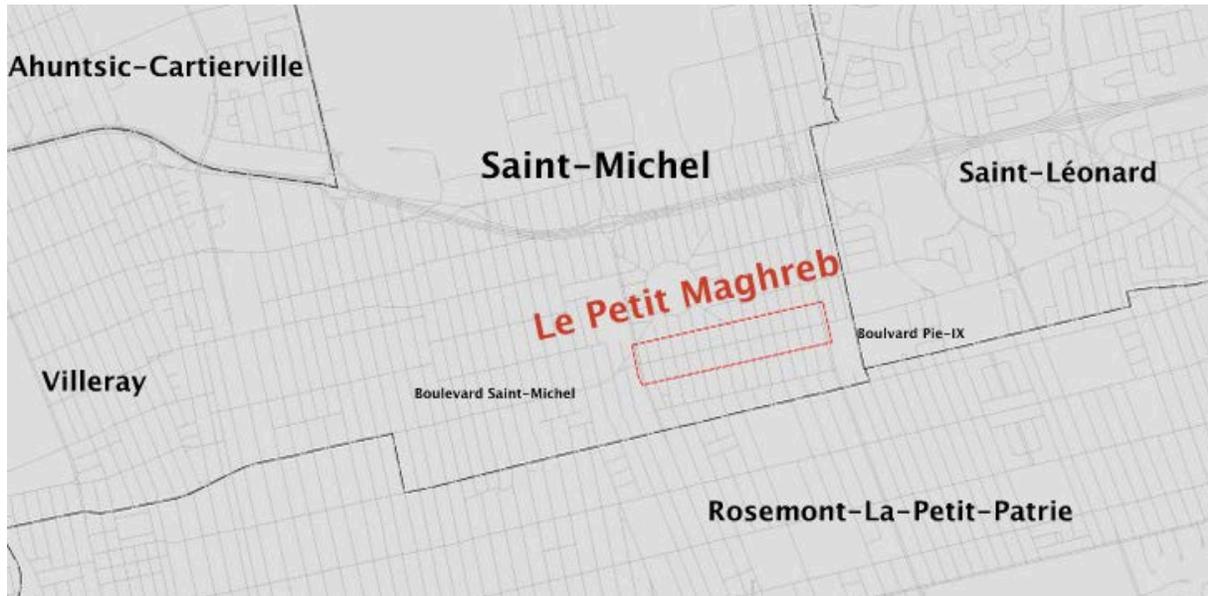
Source : Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Statistique Canada, 2013.

La population d'origine maghrébine présente au Québec se caractérise par sa très forte concentration au sein de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, où l'on retrouve 90,1 % de cette population, soit 126 625 individus. En dehors de l'île de Montréal, ces individus sont établis principalement au sein de trois municipalités des rives adjacentes, à savoir Laval, Brossard et Longueuil. L'agglomération de Montréal quant à elle rassemble 67 % de la communauté maghrébine, et la Ville de Montréal 62,8 % de cette population présente dans toute l'île (Statistique Canada, Recensement 2011).¹⁸

¹⁷ Les données relatives à ce tableau doivent être considérées avec prudence. Il s'agit d'une estimation issue de l'Enquête nationale auprès des ménages, réalisée lors du recensement de 2011. Les chiffres que nous présentons ci-dessus découlent d'une compilation des données correspondant à la définition de l'origine ethnique maghrébine, telle que définie par le *Dictionnaire de recensement* de 2006. Ainsi, il s'agit de la cumulation de l'origine algérienne, marocaine, tunisienne et berbère. Dans la mesure où les individus sondés peuvent déclarer plusieurs origines ethniques, les sommes présentées sont supérieures à la population totale estimée.

¹⁸ Nous ne disposons pas des données du recensement de 2011 en lien avec la présence d'une population immigrée d'origine maghrébine dans les arrondissements de la Ville de Montréal. Cependant, au recensement de 2006, on pouvait observer que les flux d'immigrants maghrébins avaient tendance à suivre l'implantation résidentielle d'une part importante de la population immigrante établie dans la Ville de Montréal : les individus d'origine maghrébine s'établissaient en grande partie dans les arrondissements qui comptaient en leur sein les plus grands nombres de populations immigrantes, tels Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ou Ahuntsic-Cartierville. Il est fort probable que ces tendances étaient toujours d'actualité en 2011, ce qui sera confirmé dès que les données seront publiées par Statistique Canada.

Le Petit Maghreb, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal, 2013.



Au sein de la trame commerciale qui compose le Petit Maghreb, on dénombre la présence de cinquante-trois établissements maghrébins.

Établissements tenus par des personnes d'origine maghrébine (propriétaires et locataires confondus), Petit-Maghreb, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal, 2013

Coiffeurs	10	Agences de voyages	3
Cafés	9	Garderies	2
Boulangeries-pâtisseries	8	Lieux de culte (mosquée)	2
Épiceries-boucheries	7	Cours de langue	1
Informatique\ électroménager	4	Magasin de vêtements	1
Restauration	5	Vente de produits pour pâtisserie.	1

(Source : Marion Lejeune, 2013)

L'émergence du Petit Maghreb à Montréal est à relier avec la présence croissante dans la métropole montréalaise d'une population immigrante d'origine maghrébine. Les commerces maghrébins de cette portion de la rue Jean-Talon font écho à une demande conséquente de produits et de biens de consommation maghrébins; phénomène corollaire au développement d'un « [...] marché ethnique articulé autour de besoins ne pouvant être satisfaits que par des produits ou par des services proposés par un entrepreneur ethnique (épicerie et pâtisserie maghrébine,

boucherie *hallal*, importation et distribution de produits maghrébins) » (2010 : 8). Dans l'espace urbain, cela se traduit concrètement par l'implantation d'une trame commerciale maghrébine auprès des poches de concentration de cette même communauté (Ibid., 2010). L'apparition du Petit Maghreb au cœur du quartier Saint-Michel en est un exemple.

Aujourd'hui, qu'en est-il ?

En l'absence d'une dynamique associative structurée formant un appui local fort porté par l'adhésion des commerçants de l'artère (membres et non membres de l'Association du Petit Maghreb (APM)), auquel s'ajoute un manque de vision stratégique à long terme, l'APM est actuellement dans l'incapacité de se poser comme un partenaire viable auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Si l'APM existe toujours en tant que structure associative, le flou persiste quant à son organisation interne et son positionnement à l'égard du Petit Maghreb. En effet, la communication entre l'APM, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que la CDEC-Centre-Nord est aujourd'hui quasi inexistante, à tel point que les agents municipaux ne savent pas qui actuellement préside l'APM aujourd'hui.

Dans ce contexte, les propositions d'aménagement et de développement envisagées par l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sont actuellement à l'arrêt. Elles ne sont pas pour autant abandonnées, mais demeurent en suspens. Ainsi, dans le cadre des Soirées Demain Montréal qui participent de l'élaboration du Plan de développement de Montréal, et dont l'édition pour l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a eu lieu le 28 novembre 2012, le Petit Maghreb et la rue Jarry ont clairement été identifiés comme deux artères dont la mise en valeur des activités commerciales est considérée comme un facteur essentiel qui doit concourir au dynamisme du quartier Saint-Michel, notamment en faisant évoluer son image, trop souvent associé à ses anciennes activités industrielles.

À ce jour, les autorités municipales ne peuvent se substituer à l'APM, à qui revient la responsabilité d'une meilleure organisation. Dès lors, les agents municipaux s'efforcent de maintenir un lien avec les commerçants du Petit Maghreb, mais sur une base individuelle et ponctuelle, pour toucher davantage à des permis d'occupation et autres règlements urbanistiques. Ce lien contribue à les informer régulièrement de la situation économique des commerçants et de leurs revendications particulières. Il s'agit aussi de prendre le pouls des dynamiques à l'œuvre dans le Petit Maghreb, afin de pouvoir intervenir comme partenaire si l'APM manifeste de nouveau une volonté et une capacité à instaurer un partenariat réel et efficace avec l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Eu égard au peu d'écho qu'a eu le PR@M-Commerce (programme de subventions pour moderniser l'aménagement de leur magasin et, ainsi, favoriser une meilleure rentabilité ¹⁹) auprès des commerçants nord-africains du Petit Maghreb, il semblerait que certaines améliorations pourraient être apportées à ce programme, notamment lorsqu'il vise des entrepreneurs issus des communautés ethnoculturelles et plus précisément des immigrants de la première génération, dont les activités commerciales sont l'aboutissement d'un processus de reconversion professionnelle. Ainsi, si dans un futur proche, l'APM s'avère de nouveau en mesure d'être éligible au PR@M-Commerce, de telles améliorations pourraient être garanties d'un accueil plus favorable et d'un engagement plus actif par les commerçants maghrébins du Petit Maghreb.

Comme nous avons pu l'observer, le développement des commerces ethniques à Montréal n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, l'émergence récente de l'artère commerciale du Petit Maghreb est un exemple intéressant qui permet d'analyser un certain nombre d'enjeux de développement économique tout en ciblant des enjeux d'intégration et d'inclusion pour la métropole.

Le développement des artères commerciales « ethniques » doit être pensé et développé dans le cadre d'une vision globale qui vise à créer des espaces de rencontre et de solidarité. Cela n'exclut toutefois pas la prise en compte et la valorisation des empreintes de la diversité ethnoculturelle dans l'espace urbain montréalais. Cependant, ces projets doivent être orientés dans un esprit d'ouverture et d'échange solidaires avec l'ensemble de la société montréalaise et québécoise.

6. L'espace urbain montréalais et la fluidité accrue des configurations territoriales émergentes dans un contexte de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante

L'immigration internationale contribue à l'accroissement de la diversité ethnoculturelle de la société montréalaise. Parmi d'autres phénomènes, l'époque actuelle est fondamentalement caractérisée par une plus grande mobilité des individus par-delà les frontières. Cette diversification des groupes de populations a considérablement transformé le tissu social. Montréal, comme d'autres grandes villes canadiennes, se voit elle aussi interpellé par la problématique de la transformation des configurations territoriales et des espaces publics. La diversité ethnoculturelle et religieuse participe à ces changements et les quartiers de Montréal sont marqués par les différentes empreintes des vagues d'immigration. La diversification ethnoculturelle et religieuse accrue qui caractérise actuellement les flux migratoires à destination de Montréal se traduit par de nouvelles logiques de territorialisation du fait ethnique dans la métropole montréalaise.

¹⁹ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6437,53451575&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les communautés ethnoculturelles marquent plusieurs quartiers montréalais par leurs institutions culturelles, linguistiques et religieuses. Elles marquent également le tissu urbain par l'émergence d'espaces et d'artères commerciaux dits ethniques.

6.1 Les lieux de cultes minoritaires

Les réalités historiques et contemporaines de Montréal démontrent la difficulté ou même l'impossibilité de mettre pleinement en œuvre le Plan de développement de Montréal²⁰ en visant l'harmonie sociale sans tenir compte de la pluriethnicité grandissante de la population. C'est en ces termes que le CiM abordait la question des lieux de cultes minoritaires dans son avis présenté en 2009²¹. En effet, les diverses pratiques religieuses représentent une caractéristique intrinsèque de la qualité de vie pour de nombreuses communautés montréalaises. La portée des défis et enjeux qui entoure les lieux de cultes minoritaires ne peut être occultée du processus de définition d'un plan de développement urbain. Bien qu'il s'agisse d'une question délicate et complexe, il est important de prendre en compte cette dimension qui reflète les réalités à la fois pluriethniques et hétérogènes de la région métropolitaine.

Il est important d'avoir une approche et une gestion intégrée de la gestion des lieux de cultes des groupes ethnoculturels. Or, la tendance actuelle est de reléguer cette question aux arrondissements, ce qui a pour conséquence de complexifier les interventions municipales en la matière.

Il convient à cet égard de mettre en lumière deux des dix critères de qualité des milieux de vie montréalais, tels que prévu dans la charte des milieux de vie montréalaise qui figure dans le Plan :

- « **Une architecture de qualité** valorisant le patrimoine bâti et contribuant à enrichir le paysage urbain ainsi que l'identité des arrondissements;
- **Un cadre de vie et une qualité de vie d'environnement urbain** assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents et favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale ». ²²

L'accroissement des lieux de cultes minoritaires à Montréal est l'un des enjeux cruciaux et un réel défi pour la Ville. Il s'agit d'une question qui relève de l'harmonie sociale, voire de la **sécurité** pour la population. Un tel enjeu ne peut être relégué intégralement aux arrondissements sans une réelle approche globale et intégrée de la Ville comme entité. Le Plan de développement urbain doit conséquemment définir un cadre de réglementation de zonage adapté aux réalités

²⁰ Sachant que le PDM aura un impact sur le Plan de développement urbain de la Ville.

²¹ Conseil interculturel de Montréal, *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires: Dynamique sociale dans la gestion municipale*, 2009.

²² Idem

religieuses diverses tout en laissant une certaine marge aux arrondissements afin qu'ils puissent répondre à des spécificités locales. Ainsi, les arrondissements pourront **s'appuyer sur un cadre et une réglementation municipale** régulant les lieux de culte en prenant en compte des enjeux inhérents aux aspects suivants :

- les impacts urbanistiques des lieux de cultes : circulation, sécurité, visibilité architecturale, etc.
- les enjeux sociaux : relations avec le voisinage, effets sur les relations interculturelles et interconfessionnelles, etc.

En abordant la problématique des lieux de cultes minoritaires, le Conseil réitère dans le présent avis que son objectif ne vise pas à invoquer un débat social sur les croyances religieuses. Tel que mentionné précédemment dans un avis antérieur sur les lieux de cultes :

« (...) les objectifs du CIM visent strictement à examiner les liens entre les espaces de pratique religieuse et les services municipaux de la Ville, identifier les problématiques et proposer, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, des pistes de solution par une prise en compte systématique des enjeux sociaux (qualité de vie et harmonie sociale) particulièrement liés à l'évolution des lieux de cultes minoritaires. » (CIM., 2009, p. 31).

Le CiM a démontré dans le cadre de ces travaux conduits en 2009 sur les lieux de cultes à Montréal, l'accroissement de petites institutions religieuses issues des nouvelles communautés religieuses minoritaires. Le CiM a notamment souligné l'importance de se pencher sur la question de la désaffectation des paroisses catholiques ou anglicanes et protestantes. Cette problématique émergente a pour conséquence de complexifier les enjeux de zonage liés à l'occupation réelle de l'espace urbain voué aux lieux de culte et à la disponibilité des espaces réservés urbains. Dans un contexte de rareté des biens immobiliers, de saturation des espaces et d'évolution sociodémographique, la multiplication des demandes en provenance des communautés religieuses minoritaires peut s'avérer difficile et complexe, car cela peut «engendrer une compétition pour l'espace et une concurrence sur le marché immobilier.» (CIM., 2009, p. 29).

Les enjeux des lieux de cultes minoritaires constituent un des grands défis urbanistiques que la Ville devra prendre en compte dans toute sa complexité pour parvenir à répondre à la progression constante de la diversification des pratiques religieuses minoritaires caractérisées par une immigration internationale en accroissement. Compte tenu de la forte croissance de la diversité religieuse dans la ville de Montréal, comme c'est le cas pour d'autres grandes villes d'Amérique de nord qui accueillent une population issue de l'immigration internationale, la gestion des lieux de culte minoritaires devrait être inclusive et harmonisée.

Selon le CiM, le contexte de planification municipale offre une belle occasion d'entreprendre une réflexion de fond sur cet enjeu.

Comment la Ville de Montréal et ses services de planification composent-ils avec la diversité religieuse actuelle? De manière plus pragmatique, comment se préparent-ils aux changements des décennies à venir?

Il s'agit d'enjeux incontournables dans l'organisation des services municipaux qui entend préserver les conditions d'une qualité de vie empreinte d'harmonie sociale pour l'ensemble de la collectivité montréalaise.

7. Les espaces culturels et de loisirs publics

À Montréal, les arrondissements ont la responsabilité de la gestion des parcs et de ses équipements culturels et de loisirs. Ils sont également chargés de l'organisation des activités sportives, récréatives et culturelles. Le leadership des arrondissements se traduit également dans le développement et la planification des installations récréatives et communautaires disponibles et accessibles à la collectivité montréalaise.

Dans ce contexte, le soutien aux initiatives et aux projets des citoyens et des associations constitue une des priorités de l'administration municipale. Les arrondissements jouent dans ce sens un rôle important dans l'offre de services et d'activités afin d'en assurer l'accessibilité à tous les Montréalais et Montréalaises. Dans leur mandat, chaque arrondissement se veut collaborateur à la mise en place de relations harmonieuses entre l'ensemble des ressources humaines qui participent au développement des divers champs d'activités.

Les communautés ethnoculturelles participent à la diversification de l'offre de services et enrichissent la variété d'activités culturelles. En prenant en compte la diversité ethnoculturelle dans l'offre de services, la Ville et les arrondissements contribuent au développement du sentiment d'appartenance et à l'ouverture ainsi qu'au respect du caractère pluraliste de Montréal. Une des clés de l'inclusion est certainement la capacité de reconnaître l'apport culturel et artistique des différentes communautés ethnoculturelles de Montréal et de permettre à tous ses artistes de s'exprimer pleinement et à leurs œuvres d'être diffusées équitablement²³ dans les institutions de la Ville de Montréal. Les artistes issus des communautés ethnoculturelles contribuent significativement à la vitalité culturelle montréalaise, que ce soit en termes d'innovation, de traditions ou de métissages. À cet égard, le CiM a toujours soutenu que :

« Dans une société pluraliste, la diversité ethnoculturelle est représentée par la pluralité des origines ancestrales et se caractérise par l'existence de minorités. Au Québec, la diversité ethnoculturelle se traduit par la cohabitation de diverses minorités, telles que

²³ Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal à l'occasion de la consultation publique sur le projet de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal par la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts. (Février 2005).

les Chinois, les Arabophones, les Hispanophones, etc. Au sein de la diversité ethnoculturelle, la diversité culturelle se rattache à des valeurs, des modes de vie et des expressions artistiques, ceux-ci s'exprimant au moyen de productions et de services culturels, qui se retrouvent à travers les us, les valeurs et les arts de chaque communauté ethnoculturelle. »²⁴

Par ailleurs, le manque de soutien financier public aux arts et à la culture est un autre des problèmes auxquels sont confrontés les artistes en général. Cependant, ce problème se vit de manière plus exacerbée chez les artistes issus de diverses communautés ethnoculturelles. Les iniquités sont observables à bien des égards, notamment en raison des obstacles supplémentaires qui leur sont spécifiques.

8. Les demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier

Le CiM a toujours soutenu la nécessité d'introduire la notion de la diversité culturelle et partant l'apport des diverses communautés ethnoculturelles au patrimoine montréalais²⁵ La contribution des communautés ethnoculturelles au patrimoine matériel et immatériel montréalais est considérable et compte également de multiples lieux, autres que des bâtiments institutionnels, dont des centres communautaires, culturels, religieux, sociaux, économiques et scolaires, de même que des parcs et autres espaces publics.

Pour l'administration municipale et plus particulièrement les arrondissements, cette dimension ouvre la porte aux demandes de commémoration et à la gestion des fêtes de quartier.

La commémoration est un acte collectif et consensuel qui, en rappelant à la collectivité les faits marquants de son histoire, définit son identité locale au sein des limites spatiales de son territoire. Ainsi, le sujet de la commémoration s'inscrit dans le paysage et prend sa place dans la mémoire de la population. Celle-ci est de plus en plus soucieuse de se positionner et de faire reconnaître son histoire et ses racines socioculturelles pour raffermir son sentiment d'existence et d'appartenance.

«La commémoration est un phénomène social et politique ayant de profonds ancrages dans la constitution du milieu d'où elle est issue, ce qui en complexifie la nature. Elle est à la fois une expression de l'identité et un élément de sa définition».²⁶

L'identité et la mémoire s'inscrivent notamment dans des lieux physiques, y apposant la marque humaine : valeurs, discours, esthétique. La commémoration et le patrimoine matériel, en tant que

²⁴ Conseil interculturel de Montréal (2005), *Avis sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*. Adopté en avril 2005.

²⁵ Conseil interculturel de Montréal, *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, (2005).

²⁶ Le défi de la commémoration : définitions et enjeux sociopolitiques : <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/20942/ch02.html>

Mikhaël Elbaz, « Introduction », *Les frontières de l'identité, Modernité et post-modernisme au Québec*, Sainte-Foy/Paris, PUL/L'Harmattan, 1996, p. 8. M. Elbaz s'appuie ici sur les théories de M. Fischer (1986).

parties prenantes d'un espace ou d'un lieu *symbolique et physique*, témoignent de la dimension géographique de l'identité.

Ce faisant, l'acte de commémoration invite à la réunion de citoyens d'origines diverses ou d'une population autour de valeurs partagées, dans les limites spécifiques de son territoire. Ceci doit se faire en balisant son territoire d'objets de signification, temporaires ou pérennes, adaptés à la valorisation du sujet et intégrés à son urbanisme dans le respect des lois et des normes d'urbanisme en vigueur. Le CiM est bien conscient que tout projet ou demande de commémoration en provenance de communautés, ethnoculturelles ou non, doit respecter le cadre légal et réglementaire relatif au zonage, aux normes de construction et de sécurité ainsi qu'aux règles en matière de dénomination.

À cet égard, la politique du patrimoine de la Ville de Montréal, qui comprend une dimension portant sur la commémoration, prévoit une plus grande convivialité des processus liés à l'obtention d'autorisations et l'amélioration de l'information et du soutien au citoyen.

9. Le logement social et la réalité des familles immigrantes

Il serait inconcevable de ne pas aborder la question du logement et la réalité des familles immigrantes dans le cadre de cet avis. Pour le CiM, c'est la question de l'accessibilité au logement abordable qui se pose. **À ce sujet, le CiM déposera un avis avec des recommandations au courant de l'année 2013.**

Les familles immigrantes ont en moyenne plus d'enfants que l'ensemble des familles du Québec et c'est le cas pour la Ville de Montréal. Par exemple : 14% sont des familles de 3 enfants, contre 11% chez les non-immigrants.

Parmi celles-ci, 17% sont des familles de quatre (4) enfants et plus, comparativement à 2,6% chez les non-immigrants. Près de 56% des immigrants consacrent plus de 25% de leurs revenus au loyer comparativement à 47% des non-immigrants.

L'accès à un logement de qualité et abordable est non seulement un besoin essentiel, mais un droit fondamental. Différents textes internationaux ratifiés par le Québec et le Canada garantissent l'accès et l'obligation du respect de ce droit.

Pour beaucoup de gens, il n'y a pas de choix possible : ils doivent payer trop cher un logement trop petit et de mauvaise qualité. L'alternative est la socialisation, c'est-à-dire qu'une partie toujours plus importante du parc de logements locatifs devient des logements sociaux.²⁷ Le CiM croit qu'il est urgent que la Ville accroisse l'offre de logements diversifiés abordables et conçus pour les familles, notamment en favorisant la production de nouveaux logements locatifs de

²⁷ *Immigration et logement au Québec : Mythes et réalités*. Front populaire en réaménagement urbain, 2012.

qualité pour répondre aux besoins des familles ayant de nombreux enfants. **La gestion du logement social abordable représente donc un autre grand défi pour la Ville de Montréal.**

La proportion des immigrants inscrits sur les listes d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMH) atteint près de 63 % dans le cas des logements destinés aux familles et 86 % lorsqu'il s'agit de logements comptant trois chambres à coucher ou plus.²⁸ Il existe de multiples raisons qui peuvent expliquer le poids des familles immigrantes parmi la population logée en HLM ou inscrites sur les listes d'attente.

Dans un premier temps, les familles vivent souvent des situations de *surpeuplement* et elles consacrent une forte proportion de leurs revenus pour le loyer. Il s'agit là de deux critères qui rendent ces familles éligibles à un logement en milieu HLM. Dans un deuxième temps, les familles immigrantes, notamment celles appartenant aux *minorités racisées*, sont confrontées à la discrimination qui se manifeste dans le parc locatif privé notamment. Par ailleurs, la pénurie observée dans l'offre de grands logements pouvant accueillir des familles nombreuses ou des familles élargies est une autre des problématiques. Ces situations expliquent le taux extrêmement élevé de la demande pour du logement HLM pour ces populations. Dans ce contexte, les personnes issues de l'immigration, et plus particulièrement les nouveaux arrivants, éprouvent de la difficulté à faire respecter leur droit au logement.

«Généralement, les ménages immigrants connaissent des conditions de logement moins favorables que celles des ménages natifs (...) l'accès au logement peut comporter des difficultés supplémentaires pour les personnes immigrantes, en particulier lorsqu'elles sont locataires.»²⁹

Pour le CiM, la vocation sociale de la ville passe également par l'affirmation de son patrimoine immobilier, par sa capacité à favoriser l'accessibilité au logement abordable ainsi que par sa capacité à préserver la mixité sociale dans les immeubles, les rues et les quartiers.

²⁸ Francine Dansereau et Francine Bernèche, Édition de la Maison des sciences de l'homme (...), *L'accueil des immigrants dans les logements municipaux à Montréal*.

²⁹ INRS Urbanisation et Société (2006), *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec: Une réalité contrastée*.

10. Le défi de la cohabitation³⁰ urbaine harmonieuse et ses impacts sur la cohésion sociale et intercommunautaire

La cohabitation est un terme neutre a priori qui renvoie au partage d'un espace commun et aux rapports entre partenaires différents, mais égaux, sans référence à un quelconque degré de subordination souvent présent dans l'idée d'intégration. La cohabitation interethnique, quant à elle, met en présence des individus ayant des origines ethnique ou nationales différentes.

La mise en œuvre du cadre de développement urbain et social doit permettre de réduire les écarts et les disparités de développement. Ce cadre urbain doit notamment viser une meilleure intégration de la dynamique culturelle, sociale et économique dans le fonctionnement de la ville en vue de permettre une offre de service efficace et efficiente à tous les Montréalais et Montréalaises.

Elle doit également permettre une amélioration du quotidien de vie des habitants des quartiers et des arrondissements et favoriser ainsi l'égalité des chances entre tous, notamment en luttant contre les discriminations de toutes natures.

La cohésion sociale ne peut se concevoir en l'absence d'une cohérence d'intervention et une prise en compte *globale* des différents volets, domaines et thématiques parfois indissociables. Ainsi, le Plan de développement urbain de la Ville de Montréal devra s'employer à laisser une large place aux projets transversaux généralement garants d'actions structurantes prenant en compte les dimensions multiples, parfois sous-jacentes, de la problématique urbaine et sociale liée à la diversité ethnoculturelle et religieuse en tenant compte de l'évolution des nouvelles configurations territoriales qui en découlent.

La cohésion sociale comprend la recherche continue de nouveaux outils, adaptés aux réalités changeantes de la dynamique urbaine. Il est à ce titre important de «repenser» de manière constante les moyens pour atteindre cet objectif. La capacité d'organisation à l'échelle locale se définit comme un «patrimoine» collectif d'organisation garantissant la reproduction de l'identité urbaine.

³⁰ Nous entendons par cohabitation (urbaine) les transformations rapides qui caractérisent la métropole montréalaise sur les plans culturel et social en regard de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

La cohésion sociale est un sentiment d'appartenance et une volonté ou une capacité de vivre ensemble dans une certaine harmonie. Elle se construit sur les valeurs partagées et un discours commun ainsi que sur la réduction des écarts de richesse et de revenus. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité. Glossaire- Demain Montréal.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIER_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROJET_PDM_GLOSSAIRE_0.PDF

10.1 Mise en lumière des faits saillants découlant des rencontres et entrevues

L'analyse des entrevues réalisées dans quatre (4) arrondissements à caractère très multiethnique révèlent que la gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse se traduit dans le quotidien.

« C'est dans des gestes quotidiens que nous gérons la diversité. »

Les arrondissements accordent beaucoup d'importance à la collaboration avec les organismes du milieu qui sont de véritables partenaires. Ces organismes ont une compréhension fine de la réalité sociale et culturelle du milieu. Il se fait également un travail significatif de concert avec le milieu communautaire, qui travaille à l'accueil des nouveaux arrivants et à leur intégration à la communauté. Les arrondissements disent apporter un soutien matériel et financier aux organismes communautaires dans le cadre d'actions et d'initiatives communes.

Généralement, les directions des arrondissements ont souligné que la prise en compte de la diversité ethnoculturelle doit se faire dans le cadre d'une approche qui favorise le « vivre ensemble ». Pour les arrondissements rencontrés, il est primordial d'éviter le cloisonnement des communautés. De manière générale, l'approche privilégiée par les directions d'arrondissement est de s'assurer que l'offre de services soit inclusive, accessible et équitable pour tous les citoyens et citoyennes. Ils prendront toutefois en considération les zones de défavorisation dans l'offre de service. C'est principalement dans l'offre de service que la dimension ethnoculturelle et multiethnique se traduit.

La prise en compte de la dimension multiethnique de Montréal dans le Plan de développement de Montréal devrait, selon les arrondissements répondants, être vue comme étant un tout. Le Plan devrait prendre en compte la dimension multiethnique de manière globale et intégrée et devrait être en mesure de proposer de grandes orientations.

« C'est certain que si nous voyons Montréal comme un tout, c'est l'uniformisation de l'orientation qui pourrait être intéressante. »

Pour les arrondissements rencontrés, il est important de créer des lieux communs de rencontre afin de favoriser le dialogue et les échanges entre les communautés.

« Nous avons la préoccupation de favoriser l'inclusion »

La recherche documentaire, les consultations empiriques et l'analyse qui en découle permettent de dresser un état des lieux et d'esquisser quelques pistes d'actions et de recommandations jugées prioritaires et incontournables dans le cadre du plan de développement urbain de la Ville de Montréal.

Recommandations du Conseil interculturel de Montréal

D'entrée de jeu, le Conseil recommande d'inclure dans le Plan de développement de Montréal, les déclarations et initiatives spécifiques de la Ville relativement aux relations interculturelles et l'inclusion des immigrants et des diverses communautés ethnoculturelles. Ceci contribuera à démontrer l'importance que la Ville accorde aux enjeux liés à l'immigration et à la diversité ethnoculturelle. Le Conseil est d'avis qu'il est important de nommer ces engagements de la Ville dans le Plan de développement de Montréal :

- Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale
- Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion
- Charte montréalaise des droits et des responsabilités
- Coalition internationale des villes unies contre le racisme de l'UNESCO
- Montréal, Cité interculturelle

De plus, le Conseil tient également à souligner que toute approche dans ce domaine s'inscrit d'abord dans un contexte de collaboration et d'accompagnement visant à contribuer à l'amélioration des services municipaux par rapport à la diversité ethnoculturelle. Puisque le Plan de développement de Montréal déterminera la vision stratégique de la métropole pour les décennies à venir, les recommandations stratégiques du Conseil sont formulées de manière globale en tenant compte du cadre légal qui définit le rôle, les fonctions et les responsabilités de la Ville.

Les recommandations du CIM portent sur les six grands thèmes suivants

- Les services et les programmes offerts dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs
- la gestion des lieux de cultes minoritaires³¹
- les espaces publics (parcs et lieux récréatifs)
- le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier
- les espaces et artères commerciaux
- le logement social

³¹ Nous entendons par lieux de cultes minoritaires un lieu de pratique religieuse principalement ou exclusivement fréquenté par des personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Ce dernier terme désignait à l'origine les personnes qui ne sont pas d'origine canadienne française, (Tiré de l'avis du CiM, 2009) *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires : Dynamique social dans la gestion de municipale.*

Le Conseil prend acte que le projet de Plan de développement de Montréal inclut, parmi ses principes de développement « (...) la collaboration de ses partenaires, la participation égalitaire des femmes et des hommes de même que l'équité sociale, culturelle et économique entre les quartiers et les populations, pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive ». Il croit toutefois que la Ville devra affirmer dans le Plan sa volonté de mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour assurer l'inclusion et la pleine participation des Montréalais et Montréalaises de diverses origines à tous les niveaux et échelons de l'administration municipale.

Le Conseil recommande que la Ville de Montréal élabore, dans un avenir rapproché, une politique interculturelle. À ce propos, rappelons qu'en 2011, Montréal a été déclarée comme « Cité interculturelle », devenant ainsi membre associé du réseau des Cités interculturelles. Il s'agit d'une reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel.

Pour le Conseil, une politique interculturelle témoignera de la volonté politique de la métropole de poursuivre les efforts visant à renforcer les relations interculturelles harmonieuses et la pleine intégration et participation des Montréalais et Montréalaises issus de diverses communautés ethnoculturelles. De plus, l'adoption d'une politique interculturelle dans l'arrondissement de Verdun, jointe à celle de l'arrondissement Saint-Laurent, s'ajoute aux arguments. Une telle politique marquera et institutionnalisera le caractère inclusif de la ville. Une ville riche de sa diversité, une ville où l'on peut vivre en harmonie, dans le respect des droits et différences de chacun. Ainsi, Montréal se positionnera comme un véritable chef de file en Amérique du Nord en matière de gestion de la diversité en affirmant clairement un cadre de gestion en matière de relations interculturelles.

Le Conseil croit également que la Ville doit tout mettre en œuvre pour assurer une représentation adéquate de la diversité ethnoculturelle à tous les échelons de l'appareil administratif. Rappelons à cet égard que les minorités racisées sont particulièrement sous-représentées dans les postes supérieurs alors que les tendances démographiques révèlent un accroissement significatif de leur présence dans la population montréalaise.

Les services et les programmes offerts dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs

Pour le Conseil interculturel de Montréal, le Plan devrait prendre en compte la dimension ethnoculturelle et multiethnique de la métropole de manière globale et intégrée et devrait être en mesure de proposer les grandes orientations.

À ce titre, le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville mette tout en œuvre pour assurer une cohérence interne entre les politiques et les programmes afin de favoriser une prise en compte transversale de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et les programmes.

Le Conseil recommande également de renforcer et de consolider un réseau de partenaires actifs notamment entre le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS), le MICC et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et les arrondissements qui ont la responsabilité d'offrir les services de proximité, la gestion de l'offre de services et des équipements culturels, de sports, de loisirs et de développement économique, culturel, social et communautaire.

L'offre de services culturels et de loisirs publics

Considérant que la culture joue un rôle important dans le domaine des relations interculturelles, le Conseil interculturel de Montréal reconnaît que la Ville centre et les arrondissements ont déployé beaucoup d'efforts pour diversifier et élargir le bassin de la clientèle fréquentant les bibliothèques municipales, notamment par la planification d'activités et de services à l'intention des nouveaux arrivants.

Conséquemment, le Conseil interculturel de Montréal recommande à la Ville, de concert avec les arrondissements et à l'instar de sa politique de développement culturel, de poursuivre et de renforcer ses actions dans ce sens.

Relativement à l'apport des diverses communautés ethnoculturelles et au rayonnement international de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal invite toutefois la Ville de Montréal à mettre davantage à contribution les artistes des communautés ethnoculturelles ainsi que les différentes manifestations d'envergure de ces communautés comme ambassadeurs culturels de la métropole.

De plus, considérant que le manque de soutien financier public aux arts et à la culture est un autre des problèmes criants auxquels sont confrontés les artistes en général, mais plus particulièrement ceux issus de diverses communautés ethnoculturelles, le Conseil croit qu'il est important qu'il y ait un accès équitable aux ressources financières.

Le Conseil interculturel de Montréal recommande, dans ce contexte, qu'il y ait une redistribution des fonds qui tient compte de la diversité artistique et culturelle pour permettre aux artistes issus des communautés ethnoculturelles de contribuer pleinement à la vitalité culturelle montréalaise, et ce, à la hauteur de leur talent.

La gestion des lieux de cultes minoritaires

Avant d'aborder les recommandations du Conseil en relation avec les lieux de cultes minoritaires, il convient d'abord de signaler les considérations préalables à toute forme d'intervention. Tel que déjà mentionné dans un avis précédent sur les lieux de cultes minoritaires présenté en 2009 ainsi que dans plusieurs recommandations dans les rapports annuels depuis 2007, les objectifs du CIM visent strictement à examiner les liens entre les espaces de pratique religieuse et les services municipaux de la Ville, identifier les problématiques et proposer, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, des pistes de solutions par une prise en compte systématique des enjeux sociaux (qualité de vie et harmonie sociale) particulièrement liés à l'évolution des lieux de cultes minoritaires.

Les recommandations suivantes sont formulées à l'intention du Conseil municipal de Montréal et conséquemment aux conseils d'arrondissement, dans le respect de leurs prérogatives et de leurs responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Montréal, l'adoption et l'application des règlements de zonage locaux.

Considérant les prérogatives et responsabilités respectives de la Ville centre et des arrondissements en ce qui concerne les modifications au Plan d'urbanisme, l'adoption et le respect des règlements de zonage, la protection du patrimoine architectural et patrimonial, l'octroi des permis, l'inventaire des lieux de culte, les services sociaux liés à la pluriethnicité et les relations interculturelles,

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que les services centraux et les arrondissements coordonnent leurs interventions en vue de favoriser la cohésion dans les services à la population en prenant en compte l'évolution et la transformation des lieux de cultes minoritaires. En ce sens, le Conseil propose une approche intégrée de l'ensemble des enjeux urbanistiques.

Élaborer un cadre de gestion municipale pour les multiples usages des lieux de culte

Le Conseil interculturel de Montréal recommande que les services centraux et les arrondissements élaborent de *manière concertée*³² un cadre réglementaire incluant des méthodes et des outils et précisant des normes et des critères destinés à mieux aider les fonctionnaires concernés.

³² Lors des entrevues réalisées dans les arrondissements: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Par-Extension et Saint-Laurent, il a été fortement recommandé de maintenir l'autonomie des arrondissements dans la prise de décision concernant les lieux de culte minoritaires. Les arrondissements sont ouverts à collaborer avec les services centraux et à développer une vision commune. Toutefois, un cadre général de gestion doit faire place aux réalités sociales et culturelles spécifiques des arrondissements.

Pour le Conseil, une telle approche favorisera une cohésion dans les manières de définir, d'identifier, d'évaluer et de classer les divers usages principaux, accessoires, occasionnels et conditionnels des lieux servant à des activités religieuses, communautaires, culturelles et éducatives, particulièrement celles des groupes ethnoculturels.

Les artères commerciales à caractère ethnique

Dans un contexte commercial caractérisé par la diversité ethnoculturelle des commerçants, le Conseil est d'avis qu'il est important que la Ville développe une vision stratégique de la gestion de l'aménagement et du développement commercial qui prenne en compte la dynamique des communautés ethnoculturelles. Ces projets doivent être orientés dans un esprit d'ouverture et d'échange avec l'ensemble de la société montréalaise et québécoise de manière à :

- Améliorer et renforcer auprès des immigrants l'accompagnement pour les aider à répondre aux exigences procédurales liées au statut d'association officiellement reconnue.
- Améliorer et renforcer l'intervention auprès des entrepreneurs dont l'activité commerciale est le fruit d'une reconversion professionnelle afin de les accompagner dans leur apprentissage des normes relatives aux services à la clientèle.
- Dans un contexte commercial caractérisé par la diversité ethnoculturelle des commerçants faisant l'objet d'une mise en valeur commerciale selon une identité ethnique particulière, améliorer et renforcer les moyens de consultation publique et de concertation auprès de l'ensemble des commerçants qui ont pignon sur rue.

Conséquemment, le rôle de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements sera d'une importance majeure.

Sur le plan plus local, le Conseil croit qu'il faudra améliorer et renforcer les outils d'intervention en termes de médiation culturelle, afin de favoriser le développement de relations intracommunautaires harmonieuses, mais également avec les résidents du quartier.

L'accès équitable au logement abordable dans une perspective de mixité sociale

Les personnes issues de l'immigration et plus particulièrement les nouveaux arrivants éprouvent de la difficulté à faire respecter leur droit au logement. Pour le Conseil, l'accès à un logement abordable répondant aux besoins de ces familles représente un défi pour la Ville de Montréal.

Dans ce contexte, le Conseil présentera un avis spécifique sur la problématique du logement et les communautés immigrantes à Montréal au cours de l'automne 2013. D'ici là, le Conseil présente quelques recommandations dans le cadre du nouveau Plan de développement de Montréal.

Le Conseil recommande de repenser et concevoir des projets de développement de loyers abordables dans une perspective de mixité sociale, économique et culturelle. Le Conseil croit qu'il est nécessaire de diversifier l'offre de logements locatifs afin de garantir à la collectivité l'accès à un logement décent et de qualité pour les familles ayant plusieurs enfants, ce qui est la réalité de plusieurs nouveaux arrivants et de familles immigrantes :

- Mettre sur pied par la Ville un réseau de terrains réservés à la construction de logements sociaux et des pourcentages réservés aux logements abordables auprès des promoteurs privés.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les corporations de propriétaires privés.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les corporations de propriétaires qui travaillent sur le volet habitation pour l'information sur les droits, les responsabilités et les recours des locataires.
- Bonifier l'allocation-logement (80\$ au plus) et le programme Accès-Logis par la production de logements communautaires) pour les adapter à la réalité du marché.
- Augmenter les ressources humaines de la Ville pour le contrôle de la salubrité des logements afin de rendre plus efficace son plan d'action en la matière.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aldrich et al. 1981, In Van Kempen et Özüekren, 1997:1636.

Anctil, P. (2005), « Défi et gestion de l'immigration internationale au Québec », *Cités* 3/2005 (n° 23), p. 43-55.

Bulletin bimestriel de la communauté métropolitaine de Montréal, (2008), Perspective Grand Montréal, vol. 2 no.1.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=14714

Canada, Ministère de l'industrie, 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*. [En ligne], <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=97-557-XIF2006001&lang=fra>. Source internet consultée le 13 mars 2013.

Cha, Jonathan, 2004. «La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation. L'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal », *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*, vol. 9, n° 3-4, p. 5-18.

Conseil interculturel de Montréal (2013) par Cyriaque Sumu. *Le logement et les communautés immigrantes à Montréal*.

Conseil interculturel de Montréal, *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires: Dynamique sociale dans la gestion municipale*, 2009.

Conseil interculturel de Montréal, *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, (2005).

Dansereau, F. et F. Bernèche. (2004). « L'accueil des immigrants dans les logements municipaux à Montréal ». Dans *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, sous la dir. de A. Gotman, p. 355-379. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Elbaz, M., (1986), « Introduction », *Les frontières de l'identité, Modernité et post-modernisme au Québec*, Sainte-Foy/Paris, PUL/L'Harmattan, 1996, p. 8. M. Elbaz s'appuie ici sur les théories de Micheal Fischer (1986).

Front populaire en réaménagement urbain, (2012) *Immigration et logement au Québec : Mythes et réalités*.

Gagnon, J. E. et Germain, A. (2012), *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 46, n° 128, septembre 2002. « Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal ».

Garcia Lopez, M. (2003). « L'insertion urbaine des immigrants Latino-Américains à Montréal ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 347 pages.

Germain, A et al., 2003. Institut national de la recherche scientifique. Urbanisation Culture et Société. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*.

Germain, A., Poirier, C. (2007), *Globe : revue internationale d'études québécoises*. Vol. 10, no.1, p. 107-120. « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ces états »

Germain, A. (1997). *Montréal, laboratoire de cosmopolitisme entre deux mondes*. Actes de la seconde conférence internationale Metropolis, Copenhague.

Germain, A. et Poirier C. (2007), « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états ». *Globe*, vol. X, no 1, p. 107-120.

Gouvernement du Québec, 2008a. Charte de la Ville de Montréal. L.R.Q., chapitre C-11.4. Québec : Éditeur officiel du Québec.

Institut de la statistique Québec, (2011), *Léger ralentissement de la croissance de la population québécoise en 2011*. <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2012/decembre/dec1204.htm>

Le défi de la commémoration : définitions et enjeux sociopolitiques : <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/20942/ch02.html>

Lejeune, M. (2013). *Les dynamiques de territorialisation du fait ethnique à Montréal : le cas du Petit Maghreb*. Étude de cas annexe à l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) sur le plan de développement urbain (PDU) de la Ville de Montréal. 14p.

McNicoll, C. (1993). *Montréal, une société multiculturelle*. Paris, Belin, 317p.

Pierre, M. (2012). *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, Automne 2012, Vol. 8. Numéro 2. La haute fonction publique "administrante" » : Un regard contrasté sur les déterminants de la représentation des minorités racisées.

Radice, M. (2008). « Les rues commerçantes en contexte pluriethnique : entre le confort et l'indifférence ». In *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, sous la dir. de Xavier Leloup et Martha Radice, p.235-258. Québec, les Presses de l'Université Laval, 279 p.

Raulin, A. (2000). *L'Ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines. Villes et recompositions spatiales*. Paris : L'Harmattan, Connaissance des hommes, 229 p.

Ville de Montréal (2012), *Projet de Plan de développement de Montréal | DOCUMENT DE DISCUSSION*, p.17.

Ville de Montréal, (2009). *Le Petit Maghreb officiellement reconnu*. Communiqué du 23 Juin 2009. [En ligne], <http://metropoles.revues.org/document80.html>. Consulté le 3 septembre 2009.

Ville de Montréal (2010). *Le Petit Maghreb: diagnostic commercial et vision de development*. Rapport final. Groupe Altus, 58p.